

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

**Vincent Gouyon**

Commissaire aux comptes

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes  
de Nancy sous le n° 1100066202

**LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL**

**1 rue de la Grande Douve**

**54250 CHAMPIGNEULLES**

**Siret : 783 342 934**

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 30 juin 2024**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.612-5 du code de commerce, je vous informe avoir été avisé d la convention nouvelle suivante autorisée par votre Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé.

Vincent Gouyon

**Opération avec le District Mosellan**

Membre concerné : Monsieur Christophe SOLLNER en qualité de Président.

Nature et objet : prêt de 200.000 € pour l'acquisition de nouveaux locaux situés dans l'enceinte du FC Metz, par décision du Comité Directeur le 27 février 2024.

Modalité : prêt sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 3%, remboursable en 120 mensualités de 1.931,21 euros commençant le 31 mai 2024 pour se terminer le 30 avril 2034.

Fait à Epinal, le 23 octobre 2024

Vincent GOUYON

Commissaire aux Comptes

